ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 73102

Texte de la question

Mme Catherine Génisson appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le mécontentement des retraités de l'agriculture s'agissant de l'évolution de leur pouvoir d'achat. Certaines pensions demeurent en deçà du minimum vieillesse, notamment pour ceux qui ne justifient pas de carrières complètes, bien qu'ayant débuté leur activité professionnelle avant quatorze ans et l'ayant achevée après soixante. Alors qu'il avait été fixé pour objectif que ces retraites, cumulées avec la retraite complémentaire obligatoire (RCO), ne soient pas inférieures à 75 % du SMIC net pour les agriculteurs ayant cotisé trente-sept ans et demi à l'horizon 2008, aucune mesure pérenne n'a été adoptée pour concrétiser cet engagement. Le SMIC a bénéficié de deux augmentations successives depuis la mise en application de ce dispositif, sans que les montants des pensions cumulées suivent la même évolution. Par ailleurs, les modalités de minoration des retraites, conduisant parfois à une réduction de 50 % de la pension totale, sont très largement condamnées par la profession, qui souligne l'inégalité de traitement existant entre les salariés et les non-salariés du même régime. Dès lors, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend mettre en oeuvre en vue de revaloriser les retraites agricoles et de les harmoniser avec celles du régime général.

Texte de la réponse

Les pouvoirs publics sont pleinement conscients de la situation des retraites agricoles et s'attachent depuis une décennie à les revaloriser. Des avancées considérables ont ainsi permis d'améliorer très sensiblement la situation des agriculteurs retraités. Cependant, le Gouvernement est bien conscient, qu'en dépit de ces améliorations, des progrès restent souhaitables dans ce domaine. Le chiffrage des demandes formulées par les organisations des retraités agricoles s'élèvent à plusieurs centaines de millions d'euros. Comme une forte augmentation des cotisations des actifs agricoles est difficilement envisageable et que la conjoncture budgétaire ne permet pas d'engager aisément de nouvelles dépenses publiques, le problème du financement de ces mesures est posé. Un groupe de travail mis en place par le ministre en charge de l'agriculture a mis en évidence les mesures qui devront être traitées en priorité. Parmi celles-ci figurent les mesures permettant de compléter les revalorisations déjà réalisées pour les retraités ayant les plus faibles ressources. Toute revalorisation des retraites nécessite un effort important des finances publiques. Les décisions devront donc s'inscrire dans les grands équilibres des projets le loi de financement de la sécurité sociale ou dans les projets de loi de finances.

Données clés

Auteur : Mme Catherine Génisson
Circonscription : Pas-de-Calais (2e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 73102
Rubrique : Retraites : régime agricole
Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE73102

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 septembre 2005, page 8439
Réponse publiée le : 18 octobre 2005, page 9706